

Boulliote prieur

L'an mil sept cent cinquante le cinq May apres trois publications des bans de Mariage par trois dimanches et fetes Consecrées aujourdhuy des messes paroissiales D'Alise Ste Reine de Bouhavanne diocèse de Noyon sans opposition ny empeschement Comme parois par le Certificat du sieur Le Brethon Curé dud. Bouhavanne en date du neuf avril de la présente année lequel Certificat Legalisé par Messr. Chantreau Vicaire general de Monsiegr. l'Evêque de Noyon Le onze avril mil sept cent cinquante et vu Con A Autun Par Monsieur hamard Vicaire general Le vingt trois avril de la même année soussigné ai Conjoinct en mariage Jacques Joseph Léger fils de feu Jacques Léger et vivant faiseur de bas au lieu Bouhavanne et de Marguerite Coppe' ses père et mere d'une part et Denise Cosseret veuve de Philibert Marmiton en son vivant Cordonnier aud. d'autre part au Contentement de ladite Marguerite Coppe' mere desd. Epoux lequel Contentement donné le dixième jour d'avril par acte Reu Seres et Thomas Notaire Roiaux au Bailliage de Peronne, Contrôlé par celle aud. Peronne Leving avril mil sept cent cinquante Par Blouveau et Vu Con A Autun Le Vingt trois avril de

Presente année Par Monsieur hamard Vicaire general et en presence de Joseph Lapipe Notaire aud. Ste Reine et d'une jeune femme Cordonnier aud. Ste Reine de Jean Marie Maillard Breton et d'Evole aud. Ste Reine et de Guillaume Ponfote fils de Philibert Ponfote Laboureur aud. Ste Reine qui se sont soussignés en toutes parties qui on dit de savoir le faire de ce Enquis.

J. Lapipe 2 Juner Maillard
 gaillaume ponfote Boulliote prieur

Acte de mariage de Jacques-Joseph Léger et Denise Cosseret le 05-05-1750 à Alise-Sainte-Reine (St-Léger) (Côte-d'Or, 21008)

Par Lise Dandonneau, 2018